

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 avril 2016

### **Desserte et développement des territoires aéroportuaires : La CCI Paris Ile-de-France et le Groupe ADP s'engagent**

**Paris, métropole la plus visitée au monde, ne peut plus se passer aujourd'hui d'un service de transport fiable, à la hauteur des standards d'accueil internationaux, pour relier la capitale et Paris-Charles de Gaulle, deuxième aéroport européen avec près de 66 millions de passagers par an. C'est à partir de ce constat que La CCI Paris Ile-de-France et le Groupe ADP réaffirment, le 28 avril, par la signature d'une convention-cadre, leur engagement en faveur de la réalisation du projet CDG Express, liaison directe entre Paris et l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle.**

La desserte des aéroports est déterminante pour le développement économique et touristique de la région capitale qui accueille chaque année 46 millions de touristes. Le secteur représente 7% du PIB régional. Il faut mener des actions en faveur du développement des territoires aéroportuaires de Roissy-Le Bourget et d'Orly et des entreprises pour entretenir cette dynamique.

#### **Réaliser pour de bon le projet du CDG Express**

Par leur engagement en faveur du projet CDG Express, les partenaires poursuivent une double ambition : améliorer l'accueil des voyageurs et des touristes arrivant en France et redonner au RER B sa vocation première de transport du quotidien, ce qui participera à l'amélioration des conditions de transport pour les franciliens.

Le CDG Express, dont la mise en service est prévue pour 2023, favorisera l'utilisation des transports en commun, contribuant ainsi à la désaturation des autoroutes A1 et A3 qui figurent parmi les axes les plus chargés d'Ile-de-France.

#### **Renforcer les actions au bénéfice des entreprises**

La convention formalise également des actions en faveur des entreprises. Celles-ci s'articulent autour de 4 axes :

1. la promotion, l'attractivité et le développement des territoires aéroportuaires ;
2. le transport, la mobilité durable, la logistique et le fret ;
3. le soutien et l'accompagnement des entreprises ;
4. l'emploi et la formation.

A titre d'exemple, les conventions d'affaires qui réunissent grands donneurs d'ordre et PME, et qui rencontrent un grand succès, seront reconduites. De la même manière, les engagements relatifs à la mobilité seront tenus et les dispositifs d'encouragement des salariés à utiliser des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle seront consolidés

#### **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France**

Relations presse : Julie Canlorbe : + 33 (0) 1 55 65 70 54 - [jucanlorbe@cci-paris-idf.fr](mailto:jucanlorbe@cci-paris-idf.fr)  
27 avenue de Friedland - 75382 Paris cedex 08 - [www.cci-paris-idf.fr/espace-presse](http://www.cci-paris-idf.fr/espace-presse)

#### **Groupe ADP**

Contact presse : Elise Hermant, responsable du Pôle Opinion : + 33 1 43 35 70 70 - [relationpresse@adp.fr](mailto:relationpresse@adp.fr)  
Relations Investisseurs : Aurélie Cohen, responsable Relations Investisseurs : + 33 1 43 35 70 58 - [invest@adp.fr](mailto:invest@adp.fr)  
291 boulevard Raspail – 75014 Paris - [www.groupeadp.fr](http://www.groupeadp.fr)